



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L 2121-10 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de MÊNILLES se réunira en session ordinaire le :

Le vendredi 18 décembre 2020 à 19 heures 00
à la salle des fêtes 19 rue aux Honfroy - bâtiment C

Pour la sécurité de tous et en raison de la crise sanitaire actuelle du Coronavirus, la salle de conseil de la mairie n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des membres du conseil et le public dans le respect formel des consignes de sécurité, ainsi il est préconisé de délocaliser cette réunion dans un lieu plus adapté et la séance se déroulera en présence d'un public limité en nombre (selon les préconisations préfectorales). Cette limite est fixée à 5 personnes maximum. Le port du masque est obligatoire.

L'ordre du jour est le suivant :

- A – Désignation du secrétaire de séance ;
- B – Approbation du Compte rendu du 20 novembre 2020 ;
- C – Décision du Maire prise dans le cadre de ses délégations (n° 11.2020 à 19.2020);
- D – Délibérations :
 - 1- JVS : Achat JVS BOX ;
 - 2- 30 millions d'amis : convention de stérilisation des chats errants sur la commune ;

A Mênilles, le 14 décembre 2020
Le Maire,
Didier COURTAT.

